



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 16ème législature

Cumul emploi retraite assistants familiaux

Question écrite n° 18395

### Texte de la question

M. Yannick Favennec-Bécot attire l'attention de Mme la ministre du travail, de la santé et des solidarités sur la situation des assistants familiaux qui, après avoir fait valoir leurs droits à la retraite, poursuivent leur activité. En effet, le cumul entre la retraite et le revenu d'activité est soumis à un plafond et en cas de dépassement, le montant de la pension est diminué du montant du trop-perçu. Alors que le nombre de familles d'accueil est en diminution - un mineur sur deux bénéficiant d'une mesure de placement est actuellement pris en charge dans une famille d'accueil -, il conviendrait d'inciter les assistants familiaux à poursuivre leur activité. C'est pourquoi il lui demande s'il prévoit de relever le plafond cumul emploi retraite des assistants familiaux.

### Données clés

**Auteur :** [M. Yannick Favennec-Bécot](#)

**Circonscription :** Mayenne (3<sup>e</sup> circonscription) - Libertés, Indépendants, Outre-mer et Territoires

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 18395

**Rubrique :** Professions et activités sociales

**Ministère interrogé :** [Travail, santé et solidarités](#)

**Ministère attributaire :** [Travail, santé et solidarités](#)

### Date(s) clée(s)

**Question publiée au JO le :** [4 juin 2024](#), page 4423

**Question retirée le :** 11 juin 2024 (Fin de mandat)